

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

L'an deux mille vingt-trois, le 24 janvier, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 17/01/2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie d'Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 62 Nombre de membres présents : 39 Nombre de suffrages exprimés : 47 Votes Pour : 47 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : Complément de subvention à l'association AVAL – exercice 2022 N° 2023-9
--	---

Présents (39) : PUCEL Matthieu, PICHON Evelyne, MOUNIQ Jean, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, ESTRADE Pierre, PUYAU Maryse, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-José, CARTAN Olivier, CHAZOTTES Michel, RAHALI Sabine, RIVIERE Patrick, DUBERNARD Alain, BAHEU Benoît, REY Sylvie, LACAZE Noël, PELIEU Michel, BERTRANUC Evelyne, CLIMENT Emmanuel, SOULE-ARTOZOUL Rosa, HELARY Yann, AIZIER Philippe, BOURREC Christophe, DARAN René, MIR André, SALAT Jacques, BEYRIE Maryse, DELOM Christian, ISOART Jean-Michel.

Absents (15) : CASPAR Elvire, GRANGE Jean-Baptiste, GISTAU Patrick, VIDAILLET Jocelyne, SAINT-PASTEUR Marcel, LLOP Frédéric, BESSONE Michel, ESCOULA Bernard, MUR François, GAY Eric, ACCHINI Nicole, JARENO Sandra, LEGOFF Stéphanie (excusée), OZUN Benjamin, CASCARRE Victor.

Procurations (8) :
DUNAN Anne à DESMARAIS Nadine
DUBARRY Jean-Bertrand à CHAZOTTES Michel
MALERE Hélène à PAUCIS Jean
SOLANA Michel à RICARD Louis
PETIT Caroline à DUBERNARD Alain
ROBIN Isabelle à RODRIGUEZ Marie-José
NARS Aline à MIR André
FOURTINE Didier à ISOART Jean-Michel

M. Dominique GALAUP a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Président expose la nécessité de revoir le montant de la subvention attribuée à l'AVAL suite au bilan présenté lors du COPIL du 13 janvier dernier.

En effet le montant prévisionnel de la subvention d'équilibre s'élevait à 12 000€, et le montant définitif nécessaire à l'équilibre de l'exercice 2022 présenté lors du COPIL le 13 janvier dernier, s'élève à 16 700€, soit + 4 700€ (augmentation électricité et procédure de licenciement pour inaptitude professionnelle).

Compte tenu des crédits suffisants sur le compte 6574 « Subv. De fonctionnement aux personnes de droit privé », l'association AIREL ne sollicitant pas le versement du solde d'un montant de 20 000€ vu leur bilan excédentaire,

Monsieur le Président propose d'approuver le montant définitif de subvention attribué à l'AVAL à 16 700€.

Après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des membres présents et représentés, le conseil communautaire décide :

- D'approuver le montant définitif de subvention attribué à l'AVAL que présenté par Monsieur le Président ;
- De mandater Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU